



Depuis 10 ans le baromètre CMAP analyse les principales tendances en matière de médiation. Les statistiques ont été élaborées sur la base des 305 dossiers ouverts en médiation au CMAP entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

La médiation gagne la confiance des acteurs du monde de l'entreprise

Le réflexe médiation se développe :

Les médiations conventionnelles sont en progression. Elles représentent 62% du nombre total de médiations en 2017 contre 56% en 2016. Cette évolution est le fruit de deux facteurs principaux. Le CMAP poursuit sa mission de sensibilisation et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à recourir à la médiation en amont du contentieux judiciaire. D'autre part, les avocats, acquis aux bénéfices de ce mode alternatif de résolution des litiges, n'hésitent plus à le prescrire. En témoigne la hausse de la part des saisines sur clause qui est passée de 40% en 2016 à 49% en 2017. Des clauses de médiations sont donc de plus en plus souvent insérées dans les contrats.

Des enjeux financiers toujours plus importants :

31% des dossiers ont un enjeu supérieur à 1M€ en 2017 contre 25% en 2016. Cette évolution, déjà constatée l'an dernier, se poursuit. Elle atteste, comme le point précédent, de la confiance qu'accordent désormais les entreprises à la médiation. Il s'agit d'une alternative qu'elles considèrent stratégique pour la résolution de leurs litiges.

Des médiateurs issus du monde de l'entreprise :

L'activité de médiateur se démocratise et les médiateurs agréés CMAP sont de plus en plus nombreux à être issus du monde de l'entreprise. Ainsi ils sont 59% en 2017 contre 55% en 2016. Cette tendance témoigne elle aussi de l'attrait croissant des acteurs de l'entreprise pour la médiation.

Une forte progression des dossiers de médiation au sein de l'entreprise :

La médiation sociale qui traite les conflits de relations interpersonnelles au travail est également en plein essor. Le nombre de dossiers liés à ces problématiques que le CMAP s'est vu confier en 2017 a augmenté de 75% par rapport à 2016. L'intérêt croissant pour la médiation de la part des DRH et responsables RH qui sont de plus en plus nombreux à venir se former à ses techniques est également à souligner.

Des constantes : le taux d'accord et la durée des médiations :

71% des dossiers aboutissent à un accord en 2017, un chiffre qui reste constant au fil des ans, tout comme la durée des médiations qui est en moyenne de 15h. Deux avantages majeurs qui font de la médiation un outil particulièrement attractif.

A propos du CMAP :

Créé en 1995 à l'initiative de la CCI de Paris, le CMAP est le premier centre de résolution des conflits inter-entreprises et intra-entreprise en France. Association loi 1901, il propose une gamme de solutions novatrices et efficaces de résolutions des différends, parmi lesquelles la médiation et l'arbitrage et a eu à gérer plus de 5000 dossiers nationaux et internationaux depuis sa création. Organisme de formation agréé et homologué, le CMAP est également référencé par les tribunaux dans le cadre de médiations judiciaires.

cmap.fr | [@CMAP_Med_Arb](https://twitter.com/CMAP_Med_Arb)

Contact presse :

CMAP :
Sophie Henry
cmap@cmap.fr
01 44 95 11 40

Havas :
Adrien Croze
adrien.croze@havas.com
06 59 56 95 10